

Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 décembre 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.405**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 novembre dernier, visant à obtenir :

« [...] »

- Le nombre de RPA au Québec et ventilé par région;
- Le nombre de résidents en RPA au Québec et ventilé par région;
- Le nombre de RPA qui se sont déjà conformées à l'obligation d'installation de gicleurs en date du 18 novembre 2022. Veuillez ventiler cette information en indiquant le nombre de RPA par région et le nombre de résidents visés. » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-152